



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE	Décision 17/06/2025 N° DGS/2025/047

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT et plus particulièrement l'alinéa n°6,

CONSIDÉRANT que le 08 avril 2025, un camion de collecte de déchets a détérioré un potelet de sécurité ainsi qu'une partie du trottoir propriété de la commune, au niveau du 7 rue Ronsard à Luynes,

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer ce potelet et de réparer le trottoir,

CONSIDÉRANT le devis d'un montant de 608.80 € TTC établi par le service voirie de la collectivité,

CONSIDÉRANT le courriel d'acceptation, en date du 17 juin 2025, de la Société OURRY,

DÉCIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnisation de 608.80€ versée par la Société OURRY, et correspondant au remplacement un potelet de sécurité ainsi que la réfection du trottoir propriété de la commune, telle qu'exposée ci-dessus.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville.

Fait à LUYNES, le 17 juin 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 19 JUIN 2025

- sa publication sur le site internet de la commune le : 19 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250617-DGS_2025_047-AR

